

CONCLUSION

Avec ce qui peut être récupéré des souvenirs des événements survenus il y a plus de dix ans et de la preuve documentaire, j'ai fait enquête sur les événements entourant la mort de Dudley George et j'en ai fait rapport. J'ai également formulé de nombreuses recommandations à l'égard de ce qui devrait être fait pour éviter la violence dans des circonstances similaires.

Ipperwash a toujours été controversé. Des questions au sujet de la mort de Dudley George ont été soulevées presque sur-le-champ : Comment une occupation et une protestation apparemment pacifiques ont-elles pu devenir violentes? Pourquoi était-il urgent d'agir? Quel a été le rôle du premier ministre et des autres hauts fonctionnaires du gouvernement? Quel a été le rôle du gouvernement fédéral? Le racisme ou l'insensibilité culturelle ont-ils constitué un facteur? Le présent rapport répond à ces questions et à de nombreuses autres au sujet d'Ipperwash. Voici un résumé des réponses à quelques-unes des questions les plus importantes qui ont été soulevées par les événements de septembre 1995.

1. Pourquoi Ipperwash est-il important?

Au fil du temps, les questions relatives aux circonstances entourant la mort de M. George se sont approfondies. De nouveaux renseignements ont jeté des doutes sur les explications initiales des événements survenus à Ipperwash lorsqu'il est devenu évident qu'un grand nombre de rapports initiaux étaient probablement incorrects, notamment les premiers rapports non confirmés selon lesquels les occupants avaient des armes à feu. La condamnation au criminel du sergent intérimaire Kenneth Deane a soulevé d'autres questions au sujet du bien-fondé des interventions de la Police provinciale de l'Ontario. Les années de reportages dans les médias et de poursuites ont intensifié les allégations d'ingérence politique dans le processus décisionnel de la police qui ont été formulées pendant des années, mais qui n'ont pas été prouvées.

Ipperwash a soulevé des questions encore plus profondes pour les Autochtones. M. George a été le premier Autochtone à être tué au cours d'un différend relatif aux droits territoriaux au Canada depuis le XIX^e siècle. Pour de nombreux Autochtones, la mort de Dudley George a été le résultat inévitable de siècles de discrimination et d'expropriation. De nombreux Autochtones ont également cru que l'explication donnée pour avoir tué un occupant autochtone non armé au cours d'une protestation pacifique était ancrée dans le racisme. De ce point de vue, Ipperwash a révélé un profond schisme dans les relations du Canada avec ses

Autochtones et a été le symbole d'une longue et triste histoire de politiques gouvernementales qui ont nui à leurs intérêts à long terme.

Ipperwash est important parce que les fonctionnaires et les institutions doivent être tenus responsables de leurs décisions et de leurs actions. Leur crédibilité et leur légitimité dépendent du fait qu'ils ont participé ou non à la mort d'un protestataire pacifique non armé ou de la façon dont ils y ont participé.

Ipperwash est également important parce qu'il nous aide à comprendre les racines et la dynamique d'une protestation autochtone. L'occupation autochtone à Caledonia prouve qu'Ipperwash n'était pas un événement isolé. La compréhension de ce qui s'est passé à Ipperwash peut nous aider à comprendre comment prévenir avant tout les occupations et les protestations autochtones ou comment réduire les risques de violence si ces événements se produisent.

Finalement, Ipperwash est important pour l'avenir des peuples autochtones et non autochtones dans cette province. La réconciliation est impossible sans la vérité. La vérité doit être révélée afin que les Autochtones et non-Autochtones de l'Ontario puissent avancer ensemble pour assurer notre avenir collectif.

2. Pourquoi les Autochtones ont-ils occupé le parc provincial Ipperwash?

Les Autochtones qui ont pénétré dans le parc provincial Ipperwash le 4 septembre 1995 essayaient de reprendre les terres que les gouvernements fédéral et provincial leur avaient prises de façon irrégulière, selon eux, des décennies auparavant. L'occupation du camp militaire et, par la suite, celle du parc provincial ont constitué le point culminant d'années de résistance et de frustration de la part des Autochtones.

Il est important de ne pas oublier la longue histoire de protestations de la part des collectivités de Kettle Point et de Stoney Point *avant* l'occupation du parc en septembre 1995. Cette histoire est essentielle à la compréhension des événements d'Ipperwash et de la mort de Dudley George.

Les racines de l'occupation d'Ipperwash remontent à aussi loin que 1763, lorsque le roi George III a fait de la protection des terres autochtones une politique officielle de la Couronne. La *Proclamation royale* de 1763 établissait une « contrée indienne » où les terres autochtones étaient protégées contre l'empiètement ou la colonisation. La *Proclamation royale* précisait que le territoire situé au-delà des colonies établies était interdit à moins qu'il soit volontairement cédé à la Couronne avant que des pionniers non autochtones puissent l'occuper. La proclamation avait pour but d'interposer la Couronne entre les pionniers et les Indiens afin d'éviter l'exploitation.

L'engagement fondamental de la *Proclamation royale* de 1763 était que les Premières nations devaient être traitées avec honneur et justice. Le gouvernement britannique a promis de protéger les terres autochtones contre l'empiétement par les pionniers. Ces derniers pouvaient uniquement s'établir sur une terre qu'une nation indienne avait cédée à la Couronne. Un an plus tard, lorsque Sir William Johnson s'est rendu à Niagara Falls pour expliquer la *Proclamation royale* à 1 500 chefs et guerriers anishnabeks, il a consommé l'alliance avec les Anishnabeks en présentant deux magnifiques ceintures wampums qui renfermaient les promesses contenues dans la proclamation.

Le Huron Tract Treaty de 1827, qui a donné lieu à la création des réserves de Kettle Point et de Stoney Point, a été l'un des nombreux traités en vertu desquels la Couronne a acquis des terres des Premières nations à des fins de colonisation.

Le compte-rendu détaillé des négociations qui ont mené au Huron Tract Treaty décrit dans le présent volume du rapport montre que les Premières nations ont fini par céder beaucoup plus de terres qu'il avait été prévu au départ pour une indemnisation considérablement inférieure à celle que leur peuple avait espéré recevoir. En échange de la cession de plus de deux millions d'acres de terres, ils ont conservé quatre réserves pour leur usage et leur occupation exclusifs, qui constituaient moins de un pour cent de leurs terres.

À partir de 1912, les collectivités de Kettle Point et de Stoney Point ont commencé à subir davantage de pressions pour céder plus de terres au gouvernement fédéral. Une partie de la rive de Kettle Point a été cédée en 1927 et la totalité de la rive de Stoney Point l'a été en 1928. Une partie des terres de Stoney Point a vite été vendue au gouvernement provincial au triple du prix payé à la Première nation par le gouvernement fédéral. Le parc provincial Ipperwash a été créé sur ces terres en 1936 après que les résidents locaux ont mené une campagne en faveur de l'accessibilité de la rive.

Les circonstances entourant la cession de 1927 ont été contestées par la Première nation pendant des décennies. La Première nation Kettle and Stony Point a remis en question la légalité de cette cession dans les années 1990. Bien que les tribunaux aient déclaré que la cession des terres était valide du point de vue juridique, la Cour a affirmé que les transactions sentaient l'« échec moral ». La Cour d'appel de l'Ontario a par la suite laissé entendre que les « transactions viciées » du gouvernement fédéral pourraient constituer un manquement à ses obligations fiduciaires envers la Première nation. La cession des rives de Stoney Point, comprenant le parc provincial, en 1928 n'a pas été examinée par les tribunaux; cependant, les preuves qui m'ont été présentées ont révélé que les circonstances entourant la cession de 1928 à Stoney Point comportaient des caractéristiques semblables.

En 1942, le gouvernement fédéral s'est approprié la totalité de la réserve de Stoney Point d'une manière sans précédent dans l'histoire du Canada. L'appropriation était contraire aux désirs exprimés par la bande de Kettle et Stony Point. Elle contrevenait également aux obligations de la Couronne découlant de traités et aux procédures et aux principes qu'elle était tenue d'observer dans ses transactions relatives aux terres autochtones. L'appropriation s'est faite en vertu des pouvoirs d'urgence prévus dans la *Loi sur les mesures de guerre*, qui ont été interprétés de façon que le gouvernement soit autorisé à déroger aux droits issus de traités de la Première nation Kettle and Stony Point.

À leur retour de la guerre, les soldats autochtones de Stoney Point ont été bouleversés de voir leur collectivité détruite. Ils ont été foudroyés d'apprendre que le gouvernement canadien s'était approprié la réserve, que leur collectivité n'existait plus et que le cimetière de Stoney Point avait été profané.

Lorsque le ministère de la Défense nationale (MDN) s'est approprié la réserve aux mains de la Première nation Kettle and Stony Point en 1942, il a promis de leur restituer ces terres après la guerre si elles n'étaient plus requises à des fins militaires.

La Seconde Guerre mondiale a pris fin en 1945 et le gouvernement fédéral n'a toujours pas restitué la réserve de Stoney Point. Au cours de cette période, le gouvernement fédéral a été à l'origine de nombreux faux espoirs et de nombreuses promesses brisées à l'égard de la restitution de la réserve. L'exemple le plus notable s'est produit lorsque l'ancien premier ministre Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes, a déployé des efforts concertés au début des années 1970 pour inciter le MDN à restituer la réserve de Stoney Point. Contrairement aux attentes de M. Chrétien, le MDN n'était tout simplement pas intéressé.

En 1990, le MDN a accordé à un groupe de Stoney Point la permission d'enterrer l'un de ses membres, Dan George, au cimetière de Stoney Point. Cette permission a fait naître l'espoir chez les Autochtones que le gouvernement fédéral restituerait bientôt les terres.

Une série de protestations politiques actives au Camp Ipperwash a débuté autour du mois de juillet 1990. À partir de ce moment-là, les Autochtones ont pris une série de mesures de plus en plus assurées pour amener les gouvernements à restituer les terres qui, à leur avis, leur appartenaient légitimement. En 1993, exaspérés par leurs tentatives infructueuses de voir leurs terres restituées, les habitants de Stoney Point ont décidé d'occuper le champ de tir militaire au Camp Ipperwash. Pour eux, l'occupation du parc provincial Ipperwash en septembre 1995 constituait la prochaine étape normale après l'occupation du champ de tir militaire adjacent en 1993 et l'occupation de la caserne militaire

en juillet 1995. Les occupants espéraient attirer l'attention du gouvernement fédéral pour qu'il leur rende leurs terres.

3. Le gouvernement provincial était-il préparé à l'occupation?

La position du gouvernement provincial à l'été 1995, tant au niveau de la fonction publique qu'au niveau politique, consistait à traiter Ipperwash comme faisant l'objet d'un « mandat de surveillance ». Cela se comprenait. Un nouveau gouvernement provincial venait tout juste d'être élu. Rien d'important n'était survenu au parc provincial. C'était l'été et il était facile de rejeter la responsabilité du problème sur le gouvernement fédéral. Toutefois, même s'ils étaient au courant de la possibilité d'une occupation, les représentants du gouvernement provincial n'ont pas déployé suffisamment d'efforts durant cette période pour se renseigner sur les griefs historiques des peuples autochtones ou identifier et nommer un médiateur qui aurait pu éviter l'occupation.

Les événements d'Ipperwash auraient pu se passer différemment si le gouvernement provincial avait pris des mesures plus assurées pour désamorcer la tension grandissante et essayer de prévenir avant tout l'occupation. Le gouvernement provincial aurait pu nommer un médiateur ou essayer de comprendre les griefs historiques des habitants de Stoney Point, notamment les affirmations relatives à la présence d'un lieu de sépulture autochtone dans le parc. Il aurait pu faire un geste en direction des habitants de Stoney Point, en apprendre davantage sur la dynamique au sein de la collectivité ou identifier de façon proactive des médiateurs ou des facilitateurs potentiels.

Nous ne savons si ces mesures auraient empêché l'occupation ou la mort de Dudley George. Nous savons toutefois que l'établissement de relations et de communications *avant* une occupation accroît les chances d'obtenir des résultats pacifiques en aidant à instaurer un climat de confiance entre les gouvernements, la police et les occupants. Ces relations auraient pu s'avérer utiles pour désamorcer les tensions lorsque l'occupation a finalement eu lieu.

4. Le gouvernement provincial est-il intervenu de façon appropriée relativement à l'occupation?

Le premier ministre Harris croyait que l'occupation était une question d'application de la loi et non pas de Premières nations. Il était d'avis que le parc appartenait à la province; il a donc conclu que les occupants y étaient entrés sans autorisation. Puisqu'il ne détenait aucune preuve à ce moment-là pour soutenir l'affirmation relative à la présence d'un lieu de sépulture, il n'était pas prêt à

envisager l'allégation des occupants relative à la présence d'un tel lieu ou au fait que le parc leur appartenait. Compte tenu de ces éléments, aucune attention n'a été accordée à la possibilité de faire appel à un tiers pour entreprendre des négociations avec les occupants.

Les preuves ont montré que le premier ministre et ses hauts dirigeants voulaient que l'occupation prenne fin rapidement, mais aucune preuve ne laisse supposer que le premier ministre ou l'un des membres de son gouvernement a été responsable de la mort de M. George.

Les preuves ont démontré que le premier ministre Harris et ses hauts dirigeants avaient un point de vue différent de celui de la Police provinciale de l'Ontario à l'égard de la façon dont l'occupation devait être gérée par la police. Le désir de la Police provinciale de l'Ontario d'adopter une démarche lente contrastait avec le désir du gouvernement de mettre fin rapidement à l'occupation. Les fonctionnaires étaient d'accord en principe avec la démarche de la Police provinciale de l'Ontario, mais ils s'en remettaient à leurs maîtres politiques sur les questions de politique.

Le désir pressant du gouvernement provincial de parvenir à une conclusion rapide de l'occupation se justifie difficilement à la lumière des événements sur le terrain. Le parc provincial était fermé pour la saison. Il n'y avait aucun campeur dans le parc. Il n'y avait pas non plus de risque important confirmé pour la sécurité publique qui justifiait cette urgence. En résumé, il n'a pas semblé que la sécurité publique justifiait une intervention « belliciste ».

Les priorités du gouvernement provincial reflétaient des préoccupations plus importantes à l'égard des *implications* possibles d'Ipperwash. Le gouvernement craignait d'établir pour l'avenir un précédent à l'égard des occupations comme celle qui était survenue à Oka. Le gouvernement voulait également prouver qu'il était dur envers les « personnes qui enfreignent la loi » et que les Autochtones seraient traités de la même façon que toute autre personne. De plus, le gouvernement ne voulait pas qu'une occupation prolongée le détourne de son programme d'ensemble.

Que l'on soit d'accord ou non avec ces décisions, elles s'inscrivaient dans le cadre du pouvoir du gouvernement provincial d'établir des politiques, notamment sur la façon d'intervenir dans l'occupation à Ipperwash. Cependant, une fois que le premier ministre et le gouvernement provincial ont établi ces politiques, ils en sont responsables.

Le désir pressant d'obtenir une conclusion rapide a exclu la possibilité d'engager un dialogue constructif avec les occupants ou d'autres sur les façons de régler l'occupation d'une manière pacifique; par conséquent, les possibilités d'un règlement pacifique et négocié sont devenues moins probables.

5. Y a-t-il eu ingérence politique dans le processus décisionnel de la police?

L'allégation d'ingérence politique dans les opérations et le processus décisionnel de la Police provinciale de l'Ontario a constitué l'une des préoccupations les plus importantes au sujet d'Ipperwash. Elle a donc fait l'objet d'un très vif intérêt durant l'audition des témoins et a été analysée en détail dans le cadre de notre examen des politiques se rapportant aux relations entre la police et le gouvernement, que l'on trouvera dans le volume 2.

Le gouvernement provincial avait le pouvoir d'établir une politique de maintien de l'ordre, mais pas de diriger les opérations policières. Le premier ministre et son gouvernement n'ont pas franchi cette ligne. Aucune preuve ne laisse supposer que le premier ministre ou son gouvernement a ordonné à la Police provinciale de l'Ontario de marcher en direction du parc provincial Ipperwash le soir du 6 septembre.

Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident Carson était au courant du désir du premier ministre d'obtenir un règlement rapide de l'occupation, tout comme l'étaient les autres membres de la Police provinciale de l'Ontario qui participaient directement aux opérations de maintien de l'ordre liées à l'occupation. Ce fait était regrettable et n'aurait pas dû se produire. Cependant, le fait de détenir ce renseignement ne constitue pas une ingérence politique et ne signifie pas que le commandant des opérations sur le lieu de l'incident Carson ou tout autre membre de la Police provinciale de l'Ontario participant aux opérations de maintien de l'ordre liées à l'occupation a été influencé par ce renseignement lorsqu'il a pris des décisions opérationnelles. Même si le commandant des opérations sur le lieu de l'incident était au courant du désir du premier ministre d'obtenir un règlement rapide lorsqu'il est parti dîner à 19 h, il s'attendait à ce que le statu quo se poursuive tout au long de la nuit. Plus tôt dans la journée, le premier ministre avait exprimé son désir que l'on fasse sortir les occupants du parc et que l'on mette fin à l'occupation, mais, plus tard au cours de la soirée, lorsque l'inspecteur Carson a décidé de déployer l'UMF et l'UTS, il avait pour objectif exprès de s'assurer que les occupants retournent dans le parc et qu'ils y restent, et non de les en faire sortir.

Cela ne veut pas dire que l'interaction entre la police et le gouvernement à Ipperwash a été adéquate ou propice à un règlement pacifique. Il y a eu un manque flagrant de compréhension à l'égard de la relation appropriée qui doit exister entre la police et le gouvernement. Ce manque de compréhension a eu des conséquences importantes. Les rapports de la Police provinciale de l'Ontario et des représentants du ministère des Richesses naturelles (MRN) qui se

recoupaient et étaient parfois contradictoires dont le gouvernement provincial a eu copie en constituent un exemple important. Les représentants du MRN ont fait circuler des rapports non vérifiés, inexacts et extrêmement provocateurs au sujet de tirs d'arme automatique dans le parc durant les réunions gouvernementales. Les représentants du MRN ne possédaient pas l'expertise nécessaire pour évaluer la fiabilité ou l'exactitude de ces rapports; ils n'étaient pas non plus au courant des implications possibles de la transmission directe de ces renseignements non vérifiés au comité interministériel qui était composé de membres du personnel politique, de fonctionnaires et d'agents détachés de la Police provinciale de l'Ontario, dont un était en contact avec le commandant des opérations sur le lieu de l'incident. Les voies de communication et les chaînes de commandement ont été estompées. De plus, la relation entre le personnel politique et les fonctionnaires professionnels manquait de clarté.

Dans l'ensemble, l'interaction entre la police et le gouvernement à Ipperwash a créé l'impression d'une ingérence inappropriée dans les opérations policières.

Un autre problème fondamental dans les relations entre la police et le gouvernement à Ipperwash est que les principales décisions n'ont été ni transparentes ni justiciables. Une grande partie de l'enquête a été consacrée à la découverte de ce qui s'est dit à plusieurs réunions du comité interministériel et à la « réunion de la salle à manger » le 6 septembre 1995. Il s'agit de la réunion au cours de laquelle le premier ministre, plusieurs ministres et sous-ministres ainsi que d'autres représentants ont discuté de la réaction du gouvernement provincial à l'occupation du parc provincial Ipperwash. Il s'agit de la réunion au cours de laquelle l'ancien procureur général a déclaré avoir entendu le premier ministre Harris dire : « Je veux les foutus Indiens hors du parc. » C'est au cours de la même réunion que l'ancienne sous-solliciteuse générale Todres a déclaré avoir entendu l'ancien ministre des Richesses naturelles Hodgson dire : « Sortez les foutus Indiens de mon parc ». Ils ont tous deux nié avoir fait ces commentaires, mais le premier ministre a reconnu aux audiences de la Commission d'enquête que la déclaration qui lui était attribuée serait raciste. J'ai conclu que les déclarations ont été faites et qu'elles étaient racistes, qu'elles aient été intentionnelles ou non.

Les gouvernements et les représentants élus doivent être tenus publiquement responsables du rôle qu'ils jouent dans les décisions et les réunions importantes. La confiance du public dans des services de police impartiaux et non partisans dépend de la franchise et de la sincérité des ministres et des gouvernements à l'égard de leur rôle dans les décisions et les réunions importantes. Malheureusement, le procureur général Charles Harnick et le premier ministre Harris ont tous deux induit l'Assemblée législative en erreur au sujet de la

« réunion de la salle à manger », ce qui a eu pour résultat qu'il a fallu une enquête publique pour que la population apprenne les détails de cet important événement.

Il est impossible de tenir des personnes ou des institutions responsables de leurs actes si les événements qui se sont produits et les personnes qui ont participé aux principales décisions ne sont pas dévoilés clairement. Le secret ou le manque de transparence est un terrain propice à l'abus de pouvoir, au cynisme public et aux attaques contre la légitimité d'institutions publiques importantes. Le secret ou le manque de transparence dans les relations entre la police et le gouvernement peut dissimuler une ingérence gouvernementale inappropriée dans les services de police ou donner une impression d'ingérence inappropriée.

6. La Police provinciale de l'Ontario est-elle intervenue de façon appropriée?

La Police provinciale de l'Ontario a pris des dispositions en vue de l'occupation. Des agents d'infiltration se trouvaient dans le parc avant la fin d'août. Durant la dernière semaine d'août 1995, l'inspecteur Carson a dirigé une équipe d'agents en vue de planifier l'occupation éventuelle. Le plan a été appelé Opération Maple et son objectif était de « contenir et négocier un règlement pacifique ».

En cas d'occupation, le plan prévoyait que la Police provinciale de l'Ontario cohabiterait avec les occupants dans le parc. La Police provinciale croyait que les occupants et elle-même pourraient demeurer dans le parc de façon pacifique jusqu'à ce que l'on trouve une solution à l'occupation. Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident voulait que, durant la cohabitation, les agents soient près physiquement des occupants et non postés « à une centaine de verges, les regardant avec des jumelles ». Il voulait que la police interagisse et communique avec les occupants pour tenter de garder la situation « aussi calme que possible ». L'inspecteur Carson croyait que, si les agents engageaient le dialogue avec les Autochtones, les risques de préjudices diminueraient.

La possibilité qu'il y ait des coups de feu et de la violence a été soulevée durant le processus de planification et on savait que les occupants avaient des armes parce qu'ils étaient des chasseurs. Ce n'étaient pas les occupants de Kettle et Stony Point qui inquiétaient, mais les « étrangers ». Durant le processus de planification, on a bien fait comprendre qu'il n'y avait « jamais eu de situation où la Police provinciale de l'Ontario [avait] été menacée avec une arme à feu » par ces Autochtones. Il n'y avait eu aucun incident armé entre les agents de la Police provinciale de l'Ontario et les Autochtones qui occupaient le champ de tir du Camp Ipperwash depuis 1993 et la zone bâtie depuis juillet 1995. L'inspecteur

Carson ne croyait pas que les habitants de Stoney Point utiliseraient des armes à feu contre les agents de la Police provinciale de l'Ontario et il voulait s'assurer que son équipe de gestion de l'incident savait cela. Il y avait toutefois des Autochtones d'ailleurs aux antécédents différents auxquels la Police provinciale de l'Ontario « ne pouvait pas faire autant confiance ».

L'Opération Maple était un bon plan en théorie. Elle comportait toutefois quelques lacunes qui sont ressorties à mesure que l'occupation progressait. La première a été la question des communications avec les occupants. L'inspecteur Carson a reconnu aux audiences que le plan d'intervention relatif aux négociations ne renfermait pas de stratégie de communication concernant les messages importants qui devaient être transmis aux occupants, les aspects techniques de la façon dont la Police provinciale de l'Ontario communiquerait avec les occupants ou les personnes précises à l'extérieur de la Police provinciale de l'Ontario qui communiqueraient avec les occupants. Il n'existait aucun plan visant à utiliser des messages écrits au cas où les occupants refuseraient de parler à la Police provinciale de l'Ontario. Le soir du 6 septembre 1995, la Police provinciale de l'Ontario n'avait pas de porte-voix à sa disposition et n'a pas envisagé d'utiliser un tel appareil pour dire aux occupants qu'elle n'avait pas l'intention d'entrer dans le parc et qu'elle voulait que les occupants demeurent à l'intérieur du parc.

Une autre lacune a été le renseignement. L'élément du renseignement de l'Opération Maple comportait plusieurs points faibles. Le renseignement a été omis au départ dans l'organigramme de l'Opération Maple.

Le renseignement avait quatre fonctions dans l'Opération Maple : 1° identifier le plus grand nombre d'occupants possible, 2° dresser le profil biographique des occupants identifiés, 3° tenter d'identifier les visiteurs se rendant dans la région d'Ipperwash et 4° recueillir, analyser et diffuser tous les renseignements pertinents se rapportant à cette opération.

L'unité du renseignement ne relevait pas directement du commandant des opérations sur le lieu de l'incident, mais du sergent-détective Richardson, qui était l'enquêteur criminel principal et non un agent du renseignement.

De plus, l'Opération Maple n'a pas mis en place le système de renseignement « classique » en vertu duquel le commandant des opérations sur le lieu de l'incident compte sur son équipe du renseignement pour qu'elle lui fournisse un produit fini dans lequel les données brutes sont passées par le cycle du renseignement. Dans le modèle du renseignement traditionnel, toutes les données brutes passent par l'unité du renseignement pour être ensuite transmises au commandant des opérations sur le lieu de l'incident. Ce modèle permet d'éviter que de la désinformation ou des renseignements non analysés soient communiqués au commandant des opérations sur le lieu de l'incident. Même si l'Opération Maple

prévoyait des analystes, aucun n'a été affecté les 4, 5 et 6 septembre aux fonctions du renseignement décrites dans l'opération.

De plus, l'inspecteur Carson ne possédait pas de formation précise dans le renseignement en 1995. En outre, il a affirmé qu'en 1995, il n'aurait pas pris de décision opérationnelle en fonction du renseignement. Il est clair que le renseignement ne jouait pas un rôle central pour le commandant des opérations sur le lieu de l'incident à Ipperwash. Il y avait un manque de formation en matière d'opérations liées au renseignement, à la fois chez le commandant des opérations sur le lieu de l'incident et les autres cadres supérieurs de la Police provinciale de l'Ontario. Il est important que le chef de l'unité du renseignement relève directement du commandant des opérations sur le lieu de l'incident, ce qui n'était pas le cas dans l'Opération Maple.

7. Pourquoi la Police provinciale de l'Ontario a-t-elle marché en direction du parc provincial Ipperwash le soir du 6 septembre? Qu'est-ce qui a mal tourné?

La Police provinciale de l'Ontario a descendu la route le soir du 6 septembre 1995 parce qu'elle a mal perçu les intentions des occupants, tout comme ces derniers ont mal perçu les intentions de la police. De plus, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident détenait des renseignements inexacts et non vérifiés auxquels il s'est fié pour prendre la décision importante de déployer l'unité de maîtrise des foules (UMF) et l'unité tactique et de secours (UTS).

Lorsque le commandant des opérations sur le lieu de l'incident a quitté le poste de commandement ce soir-là pour aller dîner chez un ami à environ 19 h, il croyait que la situation était stable au parc. L'inspecteur Carson avait bon espoir que la requête en injonction à Sarnia le lendemain matin réglerait certaines des questions entourant le parc. Dès le départ, la démarche de l'inspecteur Carson a été de progresser lentement, c'est-à-dire d'informer les occupants qu'ils entraient sans autorisation sur un terrain provincial, d'essayer de négocier avec eux et d'attendre que le MRN demande une injonction. Cette démarche était conforme aux objectifs de l'Opération Maple.

Toutefois, sous le commandement de l'inspecteur Linton ce soir-là, la situation au parc a été perçue comme s'aggravant. Cette perception s'appuyait sur la rencontre du sergent-détective d'état-major intérimaire Wright avec les Autochtones, les rapports inexacts au sujet de l'incident entre Gerald George et Stewart George, la préparation de l'autobus d'écoliers jaune par les occupants, l'accroissement de la circulation automobile, le déplacement des femmes et des enfants à l'extérieur du parc et la croyance qu'un incendie brûlait dans le terrain

de stationnement sablonneux. Lorsque l'on a communiqué avec l'inspecteur Carson chez son ami ce soir-là, il a essayé d'interrompre ce qu'il percevait être une décision précipitée de l'inspecteur Linton de faire appel à l'équipe de l'UTS. L'inspecteur Carson est immédiatement retourné au poste de commandement, même si l'inspecteur Linton estimait que cela était inutile.

Lorsque l'inspecteur Carson est retourné au poste de commandement ce soir-là, « [C']était le chaos [...] Il y avait beaucoup de renseignements, beaucoup de discussions et beaucoup de choses qui étaient partagés de part et d'autre ». L'inspecteur Carson a décidé ce soir-là de mobiliser l'UMF et d'utiliser l'UTS pour observer et fournir des renseignements et pour couvrir l'UMF. L'inspecteur Carson a personnellement assumé la responsabilité de la décision de déployer l'UMF et l'UTS.

La Police provinciale de l'Ontario a agi avec une précipitation excessive lorsqu'elle a décidé de mobiliser et de déployer l'UMF et l'UTS dans le noir le soir du 6 septembre 1995. On aurait dû attendre le temps nécessaire pour que la déclaration écrite relative à l'entrevue de l'agent Poole avec Gerald George se rende au poste de commandement. Cela aurait dissipé la confusion et réfuté le rapport inexact selon lequel les occupants autochtones avaient frappé la voiture d'une civile avec des bâtons de baseball. On aurait également dû prendre le temps d'authentifier le rapport non confirmé de Gerald George selon lequel il y avait des armes à feu dans le parc. De plus, on aurait dû prendre le temps de vérifier s'il y avait réellement un incendie dans le terrain de stationnement sablonneux.

L'inspecteur Carson a décrit l'équipe de l'UTS comme étant « les yeux » du commandant des opérations sur le lieu de l'incident, mais, avant le déploiement de l'UMF, l'équipe Sierra de l'UTS n'a pas réussi à se mettre en position pour être « les yeux » sur le terrain de stationnement sablonneux. Même lorsque l'UMF a été déployée au départ, l'un des agents de l'équipe Sierra a averti le centre des opérations tactiques que l'équipe n'était pas en position et qu'elle n'avait pas encore un « œil » sur le parc. Les agents de l'UMF ont tout de même commencé à descendre East Parkway Drive jusqu'au terrain de stationnement sablonneux.

La Police provinciale de l'Ontario aurait dû envisager d'autres options pendant qu'elle attendait la confirmation des rapports de l'incident avec Gerald George et des autres incidents. Par exemple, les chalets situés à proximité du parc auraient pu être évacués pendant que la Police provinciale de l'Ontario attendait d'authentifier les rapports concernant les activités des occupants et la police aurait pu attendre le lever du jour.

Les occupants n'ont pas compris que la Police provinciale de l'Ontario n'avait pas l'intention ce soir-là d'entrer dans le parc provincial Ipperwash ni de faire sortir les occupants du parc.

À aucun moment la Police provinciale de l'Ontario n'a utilisé de porte-voix ou n'a affiché de document écrit à l'extérieur du parc ou sur la clôture de celui-ci pour communiquer cet important message aux occupants.

Les occupants avaient l'impression que la présence policière s'était accrue dans la région du parc provincial Ipperwash le 6 septembre 1995. La surveillance nautique sur le lac Huron et la surveillance au moyen d'un hélicoptère volant à basse altitude ont causé de l'agitation et de l'inquiétude chez les membres des Premières nations. Cela a amené les occupants à se préparer en vue de ce qu'ils croyaient être une opération agressive de la Police provinciale de l'Ontario contre eux. Ils ont ramassé des roches et des bâtons, fait le plein d'essence dans l'autobus d'écoliers et se sont arrangés pour que les femmes et les enfants quittent le parc. À l'aide du dispositif de balayage, ils ont entendu la Police provinciale de l'Ontario communiquer qu'elle prévoyait se rendre au parc ce soir-là.

L'inspecteur Carson a été un commandant des opérations sur le lieu de l'incident consciencieux et compétent à Ipperwash durant les événements de septembre 1995. C'est un homme intègre qui voulait clairement que l'occupation autochtone se règle de façon pacifique. Cependant, le soir du 6 septembre 1995, je crois qu'il a commis une erreur en déployant l'UMF et l'UTS sur East Parkway Drive en direction du terrain de stationnement sablonneux.

Les agents de l'UMF, vêtus de leur tenue de protection avec leur casque et leur bouclier, ont marché en formation serrée en direction du parc. Il y avait trente-deux agents, une équipe d'arrestation composée de huit hommes, deux équipes canines et deux fourgons cellulaires. Plusieurs agents de l'UMF étaient nerveux en marchant vers le parc dans le noir. Les agents de l'UTS ont marché devant l'UMF avec des fusils d'assaut et des pistolets semi-automatiques pour la couvrir. Le chef de l'UMF criait des commandements à ses agents pendant que la police marchait vers le terrain de stationnement sablonneux. Les Autochtones étaient terrifiés en voyant les agents portant des « tenues anti-émeutes » marcher en direction du parc. Les occupants autochtones n'avaient pas d'armes à feu, mais certains d'entre eux avaient des bâtons de baseball et autres et des pierres.

Le plan de la Police provinciale de l'Ontario de faire retourner les occupants dans le parc à partir du terrain de stationnement sablonneux a semblé fonctionner, du moins au départ. À mesure que l'UMF avançait vers la clôture à l'extérieur du parc provincial Ipperwash, les occupants se retiraient du terrain de stationnement sablonneux pour entrer dans le parc. Lorsque l'UMF s'est arrêtée, les quelques occupants qui restaient ont pénétré dans le parc provincial Ipperwash en passant par les tourniquets. Le sergent Hebblethwaite a communiqué par radio au centre des opérations tactiques que « les blaireaux sont dans le parc ». Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident de l'UMF, le sergent d'état-major Lacroix, a cru que la mission de l'UMF était terminée.

Un Autochtone, identifié par la suite comme étant Cecil Bernard George, dont la peur de la police s'était transformée en colère, est entré dans le terrain de stationnement sablonneux en brandissant un tuyau en acier qu'il avait ramassé. Il a crié que le parc était une terre autochtone et que son grand-père y était enterré. À ce moment-là, les agents de l'UMF étaient retournés à Army Camp Road. Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident de l'UMF a crié : « punchout ». Les agents de l'UMF ont couru en direction de Cecil Bernard George et un affrontement s'est ensuivi entre la Police provinciale de l'Ontario et les occupants. La police a tiré des coups de feu durant l'altercation et Dudley George, un occupant de trente-huit ans, a été atteint et tué par le sergent intérimaire Deane.

Le déploiement de l'UMF était une stratégie offensive et non pas défensive. C'était une démonstration de force. Il visait à faire sortir les occupants ou les protestataires d'un lieu particulier. Si la stratégie ne fonctionne pas, les possibilités de violence augmentent. Le recours à l'UMF était un risque calculé que l'inspecteur Carson avait le pouvoir de prendre. L'utilisation de la force, quelle qu'elle soit, doit viser à assurer la sécurité du public. En s'appuyant sur les renseignements dont il disposait, l'inspecteur Carson a pris la décision de recourir à l'UMF pour faire évacuer le terrain de stationnement sablonneux. Il était d'avis que la sécurité du public l'exigeait. Toutefois, les renseignements en fonction desquels l'inspecteur Carson a pris cette décision étaient inexacts. Si l'inspecteur Carson avait eu des renseignements exacts, je crois qu'il n'aurait pas pris la décision de déployer l'UMF. Si l'inspecteur Carson avait attendu que les équipes Sierra de l'UTS soient en position et qu'elles lui aient fait rapport de ce qui se passait dans le terrain de stationnement sablonneux et la guérite, il aurait appris qu'il n'y avait pas d'incendie dans le terrain de stationnement sablonneux et il aurait su combien de personnes s'y trouvaient et si elles avaient des armes à feu. Il aurait eu de meilleurs renseignements sur lesquels s'appuyer pour prendre sa décision. L'un des problèmes a été l'absence d'un système de renseignement approprié pour vérifier l'information au sujet des armes à feu qui lui avait été fournie. De plus, l'inspecteur Carson aurait dû envisager la possibilité d'utiliser un porte-voix pour informer les occupants que la Police provinciale de l'Ontario n'avait pas l'intention d'entrer dans le parc et qu'elle voulait simplement qu'ils quittent le terrain de stationnement sablonneux et qu'ils n'y retournent pas.

La décision de déployer l'UMF et l'UTS de cette façon n'était pas conforme à la démarche pacifique prévue dans l'Opération Maple et ne tenait pas adéquatement compte des caractéristiques d'une protestation autochtone. De plus, ce niveau d'intervention à l'égard d'une intensification perçue des activités a

accru les possibilités de violence. Compte tenu de la tension accrue que cette situation a créée, on aurait pu et, selon moi, on aurait dû envisager que tout événement non prévu – comme le fait que Cecil Bernard George a franchi le tourniquet du parc pour se rendre dans le terrain de stationnement sablonneux — pourrait provoquer un affrontement. C’est exactement ce qui s’est produit.

L’inspecteur Carson aurait dû se rendre compte que le fait d’envoyer un grand nombre d’agents dans le noir avec des casques, des boucliers et des armes à feu en vue d’affronter les occupants pouvait facilement déclencher et entraîner un affrontement entre les agents de la Police provinciale de l’Ontario et les occupants. L’inspecteur Carson pensait qu’il connaissait les occupants. Il ne croyait pas qu’ils auraient recours à la violence contre la Police provinciale de l’Ontario. À l’exception d’incidents isolés avec les militaires, les occupants n’avaient pas utilisé la violence. De plus, avant les 4 et 5 septembre, les occupants n’avaient pas eu recours à la violence contre la Police provinciale de l’Ontario. L’inspecteur Carson a sous-estimé et n’a pas prévu la réaction des occupants à l’arrestation de Cecil Bernard George. La Police provinciale de l’Ontario aurait dû s’assurer que l’inspecteur Carson possédait de solides capacités en matière de renseignement pour l’aider à évaluer la situation rapidement et correctement.

C’était la première fois que l’UMF et l’UTS étaient déployées ensemble de cette manière et, selon moi, les agents de la Police provinciale de l’Ontario n’avaient pas suffisamment d’expérience en ce qui concerne cette démarche. De plus, ils possédaient peu de renseignements et des renseignements parfois contradictoires à l’égard de ce qu’ils s’apprêtaient à affronter.

Malgré les nombreuses réformes progressives entreprises par la Police provinciale de l’Ontario au cours des dernières années relativement aux interventions policières liées aux occupations autochtones, la Police provinciale, en tant qu’institution, doit être justiciable de la tragédie qui est survenue le 6 septembre 1995 et en assumer une certaine responsabilité.

8. Le racisme ou l’insensibilité culturelle ont-ils contribué à la mort de Dudley George?

L’insensibilité culturelle et le racisme de la part de certains agents de la Police provinciale de l’Ontario ayant participé à l’opération ont été évidents à la fois avant le décès de Dudley George et après. Ils ont créé un obstacle à la compréhension et ont donc nui à la conclusion d’un règlement rapide et pacifique de l’occupation. L’exemple de racisme et d’insensibilité culturelle le plus évident a été une conversation entre des membres de l’équipe du renseignement de la Police provinciale de l’Ontario le 5 septembre 1995, au cours de laquelle on

a fait référence à un Autochtone comme étant un « gros putain d'Indien » et on a laissé entendre qu'ils (c'est-à-dire les Autochtones se trouvant dans le parc) pourraient être appâtés dans « un filet » avec « cinq ou six caisses de Labatt 50 », ce qui « fonctionne dans le Sud avec des melons d'eau ».

Ces commentaires étaient racistes à l'endroit des Autochtones qui faisaient l'objet d'une surveillance à ce moment-là et ils étaient racistes à l'endroit des personnes de couleur. Aucun témoin n'a tenté au cours des audiences de défendre ou de rationaliser ces commentaires, y compris le commandant des opérations sur le lieu de l'incident John Carson qui a décrit les commentaires comme étant « inappropriés », « inacceptables » et « non tolérables ».

Les commentaires racistes mentionnés ci-dessus ne constituaient pas un incident isolé; on a enregistré un certain nombre d'autres conversations d'agents faisant des remarques désobligeantes à l'égard des Autochtones au moment de l'occupation.

La Commission d'enquête a également appris l'existence de plusieurs activités inappropriées qui ont eu lieu après l'occupation, notamment la production et la distribution de chopes offensantes et de t-shirts affichant une image raciste pour commémorer les interventions de la Police provinciale de l'Ontario à Ipperwash.

La manière dont la Police provinciale de l'Ontario a traité ce comportement est tout aussi inquiétante. Dans certains cas, elle ne l'a jamais su. Dans d'autres, les hauts fonctionnaires ont décidé que cela ne constituait pas une « inconduite ». Dans les cas où elle a conclu à une inconduite, elle a déterminé que les agents devraient faire l'objet de mesures disciplinaires en vertu des procédures « officieuses » prévues dans la *Loi sur les services policiers*.

La réaction de la Police provinciale de l'Ontario à ces incidents a été insuffisante. Soit que les agents ont fait l'objet de processus disciplinaires officiels internes, soit qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Plusieurs incidents n'ont été découverts ou traités que des années plus tard, lorsqu'ils ont été « découverts » au cours de la préparation ou des travaux de cette Commission d'enquête. Ces circonstances remettent en question le régime disciplinaire régissant ce type de conduite et les mécanismes internes utilisés au sein de la Police provinciale de l'Ontario pour le signaler.

Un autre exemple de racisme envers les Autochtones au cours de la période ayant précédé la mort de Dudley George a été la politique d'application de la loi du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario fondée sur la race, c'est-à-dire les « Procedures for Dealing with First Nations People ». Cette politique, élaborée avec l'aide d'un agent de la Police provinciale de l'Ontario, a

été publiée en août 1995 pour les parcs provinciaux The Pinery et Ipperwash. Elle constitue un exemple de maintien de l'ordre inapproprié et raciste qui n'est pas acceptable dans notre société.

L'insensibilité culturelle et le racisme n'ont pas causé la mort de Dudley George, mais ils ont pu contribuer à l'absence de règlement rapide et pacifique de l'occupation. Certains membres de la Police provinciale de l'Ontario avaient des préjugés négatifs et n'avaient pas une très bonne opinion des occupants. Bien que je ne croie pas que cela soit vrai pour l'inspecteur Carson, je crois que l'insensibilité culturelle et le racisme que certains membres de la Police provinciale de l'Ontario affichaient ont contribué aux malentendus et à la mauvaise interprétation des actions et des intentions des occupants durant les journées cruciales du 4 au 6 septembre 1995.

Certains occupants avaient aussi des préjugés négatifs et n'avaient pas une très bonne opinion de la police. Ce fait était lui aussi malheureux, mais il ne peut pas être mis sur le même pied que les préjugés qu'avaient certains membres de la Police provinciale de l'Ontario. Les agents et les services de police ont le pouvoir de faire respecter les lois et d'utiliser la force. Par conséquent, les agents de police ont la responsabilité de traiter toutes les personnes équitablement sans aucun parti pris ou préjugé. Ni l'insensibilité culturelle ni le racisme n'ont de place au sein d'un service policier dans une société civilisée comme le Canada.

L'insensibilité culturelle et le racisme n'ont aucune place dans les plus hautes sphères de la province. Le premier ministre et le ministre des Richesses naturelles ont tous deux formulé des commentaires racistes le 6 septembre qui étaient offensants et inappropriés en toute circonstance, particulièrement lorsqu'ils sont exprimés par les dirigeants de la province. Ces opinions ont également créé un obstacle à la compréhension et n'ont pas contribué au règlement pacifique de la situation à Ipperwash.

9. Le gouvernement fédéral est-il responsable?

Le gouvernement fédéral porte la responsabilité principale de l'occupation du parc provincial Ipperwash par les protestataires en septembre 1995.

Les membres de la Première nation Kettle and Stony Point, notamment les occupants de Stoney Point/Aazhoodena, ont été négligés par le gouvernement fédéral et continuent de l'être.

Prenons cette simple chronologie :

- quatre-vingts ans se sont écoulés depuis l'odeur d'« échec moral » entourant la « cession » des terres de Kettle Point et de Stoney Point en 1927; la

cession des terres de Stoney Point en 1928 comportait des caractéristiques semblables;

- soixante-dix ans se sont écoulés depuis que le conseil de Kettle Point et Stony Point a demandé la protection de son lieu de sépulture dans le parc provincial Ipperwash;
- soixante-cinq ans se sont écoulés depuis que le ministère de la Défense nationale s'est emparé de la réserve de Stoney Point à des fins de formation militaire;
- soixante-deux ans se sont écoulés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, moment auquel les résidents de la Première nation Kettle and Stony Point s'attendaient à ce que les terres leur soient restituées;
- vingt-six ans se sont écoulés depuis que le gouvernement fédéral a accepté de restituer le Camp Ipperwash, en totalité ou en partie, lorsqu'il ne serait plus nécessaire à des fins de formation militaire;
- treize ans se sont écoulés depuis que le ministre de la Défense nationale a annoncé que les militaires n'avaient plus besoin du Camp Ipperwash;
- douze ans se sont écoulés depuis que Dudley George est décédé en revendiquant le droit de sa collectivité aux terres réservées à leur usage exclusif par traité il y a 180 ans.

Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a toujours pas réglé les questions qui ont été au cœur de l'occupation à Ipperwash. Ce retard inexcusable et cette longue négligence de la part des gouvernements fédéraux qui se sont succédé sont au cœur de l'histoire d'Ipperwash.

10. Qui doit être tenu responsable de la mort de Dudley George?

Il ne fait aucun doute que le sergent intérimaire Ken Deane de la Police provinciale de l'Ontario a atteint et tué Dudley George. Il a été déclaré coupable en cour criminelle et aucun élément de la présente enquête ne conteste ou n'amoin-drit la condamnation de M. Deane.

Cependant, le sergent intérimaire Deane n'aurait pas dû de prime abord être en position de tirer sur M. George. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la Police provinciale de l'Ontario doivent tous assumer une certaine part de responsabilité pour les décisions ou les échecs qui ont accru les risques de violence et les possibilités d'un affrontement tragique.

Le gouvernement fédéral a laissé la question des terres couvrir pendant des décennies. Cet élément a constitué le premier catalyseur de l'occupation.

Le gouvernement provincial aurait pu nommer un médiateur ou un négociateur en tout temps, mais il ne l'a pas fait. Le premier ministre aurait pu insister sur la patience, plutôt que sur la rapidité. Ces décisions ont exclu la possibilité d'entamer un dialogue constructif avec les occupants ou les autres sur les façons de mettre fin à l'occupation d'une manière pacifique.

La Police provinciale de l'Ontario était résolue à obtenir un règlement négocié et pacifique, mais des erreurs ont malheureusement été commises. Elle aurait dû faire appel à des facilitateurs et des médiateurs autochtones pour tenter d'établir une liaison avec les occupants. Elle aurait dû communiquer plus efficacement son intention de ne pas pénétrer dans le parc. Les manquements sur le plan du renseignement ont contribué à la mauvaise interprétation des actes et des paroles des occupants. Les équipes de l'UMF et de l'UTS auraient dû être retenues jusqu'à ce que les renseignements soient vérifiés et auraient dû attendre le lever du jour. Chacun de ces manquements a accru les risques de violence et diminué les chances d'obtenir un règlement pacifique. Ni le gouvernement provincial ni la Police provinciale de l'Ontario ne voulaient qu'un affrontement ou de la violence survienne, mais aucune de ces institutions n'a pris de mesures suffisantes pour minimiser les perspectives de violence.

Il est impossible d'attribuer la mort de M. George à une seule personne, un seul facteur, une seule décision ou une seule institution. Au contraire, c'est la combinaison de ces éléments qui a accru les possibilités de résultat violent, notamment lorsqu'ils ont tous été réunis en l'espace de quelques jours et de quelques heures dans le contexte d'un affrontement très tendu. Les personnes et les institutions doivent être tenues responsables des conséquences de leurs décisions et de leurs actes, que ces conséquences aient été voulues ou non.

11. Que peut-on faire pour éviter la violence dans l'avenir?

Le volume 2 renferme une analyse détaillée des causes et des conséquences des occupations et des protestations autochtones. Il analyse également les importants progrès qui ont été réalisés par la Police provinciale de l'Ontario et autres organismes dans la façon d'intervenir de manière pacifique dans les occupations et les protestations autochtones. La Police provinciale de l'Ontario et d'autres organismes ont tiré d'importantes leçons d'Ipperwash et d'ailleurs sur la façon d'éviter la violence dans des circonstances similaires. Je crois que les recommandations formulées dans le présent rapport, si elles sont mises en œuvre, réduiront encore davantage les possibilités de violence.

Les occupations et les protestations autochtones ne sont pas inévitables et elles ne sont pas non plus inévitablement violentes. Si je pouvais répondre à la question ci-dessus en un seul paragraphe, ce serait comme suit : Le gouvernement provincial et d'autres institutions doivent redoubler leurs efforts pour établir de bonnes relations pacifiques avec les Autochtones de l'Ontario afin que nous puissions tous vivre ensemble de façon pacifique et productive. D'importants changements constructifs ont été apportés à la loi et aux principales institutions publiques au cours des douze années qui se sont écoulées depuis Ipperwash. Il faut toutefois faire plus. Nous devons aller au-delà de la résolution des conflits au moyen de la gestion de crise. De plus, nous ne pouvons pas être passifs; l'inaction ne fera qu'accroître les tensions considérables qui existent déjà entre les citoyens autochtones et non autochtones de cette province.

La recherche effectuée au cours de l'enquête a montré que les éléments déclencheurs des protestations et des occupations autochtones sont très probablement aussi intenses aujourd'hui qu'ils l'étaient à Ipperwash, Oka, Burnt Church ou au lac Gustafsen. Personne ne peut prédire à quel endroit les protestations et les occupations auront lieu, mais les conditions fondamentales et les catalyseurs qui déclenchent de telles protestations continuent d'exister en Ontario, plus de dix ans après Ipperwash. En fait, il semble que les éléments déclencheurs des protestations et des occupations autochtones s'intensifient peut-être.

Habituellement, le catalyseur immédiat de la plupart des principales occupations et protestations est un différend relatif à une revendication territoriale, un lieu de sépulture, l'exploitation des ressources ou les droits de récolte, de chasse et de pêche. Le conflit fondamental porte toutefois sur les terres. Les occupations et les protestations autochtones contemporaines devraient donc être considérées dans le cadre des tensions qui durent depuis des siècles entre les peuples autochtones et non autochtones à l'égard de la maîtrise, de l'utilisation et de la propriété des terres. La fréquence des occupations et des protestations en Ontario et au Canada constitue un symptôme, sinon le résultat, de notre incapacité collective continue à régler ces tensions. Le volume 2 du présent rapport, *Analyse des politiques*, renferme des recommandations précises à l'égard de ces questions.

12. Qu'en est-il des terres?

Gina George, comme de nombreux autres témoins, a déclaré que l'affrontement avec la police et la mort de Dudley George ne seraient jamais arrivés si le gouvernement fédéral avait restitué les terres.

Marcia Simon a dit : « Tout le monde est maintenant conscient que nous avons en fait un droit à l'égard des terres [...] Nous ne prenons rien à personne d'autre; nous reprenons simplement ce qui nous appartient pour y vivre. »

Malgré les nombreuses leçons tirées des événements du 6 septembre 1995, il n'y a pas eu beaucoup de changement par rapport aux terres qui sont au cœur de l'occupation. Les occupants continuent d'occuper le parc provincial Ipperwash et le camp militaire. Les résidants locaux provenant des collectivités non autochtones voisines et d'ailleurs n'ont pas accès au parc. Le ministère de la Défense nationale continue de détenir le titre de propriété du camp militaire. Le titre de propriété du parc est toujours détenu par la province de l'Ontario, avec un avis au public affiché sur le site Web de Parcs Ontario (en février 2007) indiquant que le parc provincial Ipperwash est « Fermé temporairement » et le désignant comme un parc public « opérationnel ». Le gouvernement provincial n'a pas indiqué d'intention de remettre le parc « en opération » et il semble que le personnel du gouvernement provincial ne se soit pas rendu sur les lieux depuis plusieurs années. La Police provinciale de l'Ontario n'effectue pas de patrouilles dans le parc ni dans le camp militaire. La Première nation Kettle and Stony Point et les résidants d'Aazhoojena continuent d'avoir leurs différends à l'égard de ceux qui devraient avoir le « contrôle » final des terres comprenant le parc et le camp militaire.

Sam George, le frère de Dudley George, a souligné l'importance de régler les questions non résolues à l'égard des terres lorsqu'on lui a demandé ce qu'il fallait pour guérir les personnes les plus touchées par les événements de septembre 1995 :

Je ne crois pas que cela fonctionnerait si le gouvernement provincial finissait par dire à ma collectivité : « Guérissez, nous garderons les terres. » Je crois que la guérison doit se faire parmi les membres des deux collectivités avant que cela puisse commencer à avoir lieu. Ils doivent examiner ce qui blesse notre peuple. Si vous ne retournez pas en arrière pour trouver la source des blessures d'une personne, vous ne pourrez jamais la guérir.

Les membres de notre peuple sont blessés depuis que ces terres ont été prises. Je crois que la seule façon dont la guérison pourrait commencer parmi les membres de notre peuple est de leur restituer les terres. Toutes les terres doivent revenir. Je crois qu'à ce moment-là le processus de guérison pourra commencer chez les gens [...] la terre doit elle aussi guérir. La terre elle-même est probablement blessée présentement en raison des activités qui ont eu lieu là-bas. La terre a été prise pour des raisons de conflit. Elle a été prise par conflit et utilisée pour un conflit. Je parle des guerres. Les gens ont été formés là-bas pour faire cela et le conflit est encore très présent là-bas. Aussi longtemps que cette terre sera au nom d'autres personnes, cette guérison n'aura pas lieu et vous ne pourrez pas régler ce conflit.

La parcelle de terre au complet, c'est-à-dire le parc et la base, doit retourner entre les mains des membres de la Première nation. Je crois que les gens à ce moment-là pourront commencer à peut-être essayer de se guérir et à se regarder les uns les autres et à examiner ce dont la terre a besoin pour revenir comme avant.

Je crois que ces paroles nous indiquent la bonne direction. Les terres ont été le catalyseur fondamental de l'occupation d'Ipperwash et de la mort de Dudley George. Le règlement de la question territoriale doit donc faire partie de la solution d'avenir et est essentiel à la guérison des personnes les plus touchées par ces événements.

Cependant, durant l'enquête, j'ai fait remarquer qu'en tant que commission d'enquête constituée par la province, je n'ai pas la compétence ou le mandat de régler les questions du camp militaire ou de la restitution des terres qui comprennent le parc provincial Ipperwash; nous n'avons donc pas cherché de preuves ou demandé d'observations sur ces questions. Je ne pouvais pas néanmoins présider ces instances pendant deux ans sans me faire d'opinions sur le sujet et je crois qu'il m'incombe de les partager dans ces dernières pages de mon rapport. Cette question était comme « l'éléphant dans la pièce ». Il était évident pour tout le monde qu'elle était là, mais nous ne pouvions pas la traiter. J'hésite à proposer une solution précise à l'égard de l'aliénation des terrains du parc et je préfère limiter mes remarques aux questions de processus et aux options; cependant, je crois que la situation à l'égard de l'avenir des terres de l'ancien camp militaire est différente.

Bien que la Commission d'enquête n'ait pas participé aux discussions en cours entre la Première nation Kettle and Stony Point et le gouvernement fédéral à l'égard de l'avenir du camp militaire, et qu'elle n'ait pas été dans le secret de ces discussions, je suis conscient qu'elles ont lieu.

À mon avis, la priorité la plus urgente est que le gouvernement fédéral restitue immédiatement l'ancien camp militaire à la Première nation Kettle and Stony Point. Il s'est approprié ces terres en 1942 à des fins militaires précises et elles n'ont pas servi à cette fin depuis des décennies.

Dans le cadre de la restitution, le gouvernement fédéral devrait entreprendre et payer le nettoyage environnemental du camp qui s'impose. Je crois comprendre que ce processus a déjà commencé; son exécution ne devrait pas constituer une raison pour retarder la restitution des terres. De plus, le fait que les gouvernements fédéraux qui se sont succédé n'ont pas restitué les terres pendant tant d'années justifie des excuses et une indemnisation appropriée aux Autochtones touchés. Des excuses et une indemnisation appropriée apporteront

une dose de reconnaissance, de dignité et de justice aux collectivités autochtones touchées par le fait que le gouvernement fédéral n'a pas restitué les terres dans un délai raisonnable après la fin de la guerre.

La solution à l'égard de l'avenir du parc est plus difficile. La chose que j'ai apprise durant cette enquête, c'est que, quelle que soit la solution pour le parc, la seule façon d'aller de l'avant doit comprendre un processus juste, inclusif et transparent. Cette démarche serait conforme aux thèmes centraux de la présente Commission d'enquête et du présent rapport. De plus, tout processus visant à régler la question des terres du parc doit favoriser la réconciliation et promouvoir les intérêts à long terme de toutes les collectivités en cause. À cette fin, les collectivités touchées doivent activement participer au processus. Le mieux que je puisse faire est donc de recommander un processus pour aller de l'avant. En fait, compte tenu des raisons mentionnées ci-dessus, il serait inapproprié que j'offre une solution précise à l'égard des terres du parc.

Celles-ci jouxtent l'ancien camp militaire et ne font pas partie des négociations entre le gouvernement fédéral et la Première nation. Le parc est de compétence provinciale depuis la cession de 1928 et l'achat par la province par la suite.

Il n'est dans l'intérêt de personne de garder le statu quo à l'égard du parc. Actuellement, le parc ne fait pas partie de la réserve de la Première nation et il n'est pas non plus à toute fin utile assujéti à la gestion de la province. Le fait qu'il n'y a eu aucun incident négatif grave depuis 1995 témoigne de la patience et de la modération des occupants et des résidents locaux. Ce statut non résolu ne devrait toutefois pas se poursuivre.

La division qui persiste entre la Première nation Kettle and Stony Point et les résidents d'Aazhoodena complique toute proposition de solution. Ces collectivités doivent régler leurs différends, peut-être avec l'aide d'organismes des Premières nations et, sur demande, celle du gouvernement fédéral ou provincial, mais ces différends ne devraient pas servir de raison pour ne pas régler la question du parc.

Malheureusement, il n'existe aucune solution parfaite et l'expérience nous a enseigné que les solutions recommandées ou imposées par des tiers de l'extérieur réussissent rarement. Les résidents d'Aazhoodena doivent participer aux discussions portant sur l'avenir du parc avec la Première nation et la collectivité locale non autochtone. Je recommande vivement à tous ceux et celles qui s'intéressent à l'avenir de ces terres de mettre leurs différends de côté et de travailler ensemble dans l'intérêt commun qui est de guérir et d'aller de l'avant.

J'ai déjà mentionné que je crois que le statu quo n'est pas une solution acceptable; il ne serait pas non plus acceptable, à mon avis, que le parc soit rouvert unilatéralement par le gouvernement de l'Ontario en tant que parc provincial.

Une solution évidente consiste à rendre les terres du parc, avec celles du camp militaire, à la Première nation Kettle and Stony Point avec la participation des résidants d'Aazhoodena comme je l'ai indiqué ci-dessus. Cette solution a un attrait considérable compte tenu de la relation historique des peuples autochtones avec la terre, des circonstances entourant l'occupation de 1995, du fait que les occupants sont sur ces terres depuis ce moment-là et du fait que les deux parcelles de terre ont en réalité été jointes — comme elles l'étaient auparavant — en raison de douze années d'inaction de la part des gouvernements provinciaux et fédéraux qui se sont succédé.

Les circonstances entourant la cession de la plage de la région ouest d'Ipperwash en 1927 ont été contestées par la Première nation pendant des décennies. La Première nation Kettle and Stony Point a contesté la légalité de cette cession dans les années 1990 et, bien que les tribunaux aient déclaré que la cession était valide d'un point de vue légal, la Cour a affirmé que les transactions sentaient « l'échec moral ». La Cour d'appel de l'Ontario a par la suite laissé entendre que les « transactions viciées » du gouvernement fédéral pourraient constituer un manquement à ses obligations fiduciaires envers la Première nation. Bien que les tribunaux n'aient pas pris en compte la cession en 1928 des rives de Stony Point, comprenant le parc provincial Ipperwash, les preuves qui m'ont été présentées ont révélé que les circonstances entourant cette cession comportaient des caractéristiques semblables.

Cette solution de restituer les terres du parc n'est pas aussi simple qu'elle pourrait le sembler, puisqu'elle nécessiterait la collaboration des collectivités autochtones ainsi que des gouvernements fédéral et provincial. Il faudrait que le gouvernement provincial cède les terres au gouvernement fédéral pour qu'elles fassent à nouveau partie de la réserve.

Selon moi, une autre solution qui mérite d'être examinée est une entente de cogestion selon laquelle les collectivités autochtones exploiteraient un parc rouvert au profit de l'ensemble des habitants de l'Ontario et des visiteurs. Si cette solution devait être mise en œuvre, les terres du parc pourraient être placées dans une fiducie, de façon semblable à ce qui a été fait avec les terres contestées à Caledonia. Avec l'aide du gouvernement provincial, on pourrait créer un comité indépendant composé de la Première nation, des résidants d'Aazhoodena et de représentants de la collectivité non autochtone locale. Ce comité aurait pour but de négocier avec le gouvernement provincial et, si nécessaire, avec le gouvernement fédéral en vue d'atteindre cet objectif. Pour être efficace, ce comité aurait besoin de ressources suffisantes et d'un pouvoir décisionnel ayant force obligatoire. Cette solution comporterait des dépenses importantes puisque l'infrastructure du parc s'est complètement détériorée et qu'elle devrait être reconstruite.

Cette option comporte un certain attrait parce qu'elle permettrait aux Autochtones d'être responsables de la gérance des terres du parc, y compris la désignation et la protection des lieux de sépulture. De plus, tout produit découlant de l'exploitation du parc reviendrait à la collectivité autochtone. Cette solution offre l'occasion au gouvernement provincial et aux collectivités autochtones et non autochtones de travailler ensemble dans une entreprise commune à leur avantage mutuel.

D'autres solutions possibles à l'égard des terres du parc pourraient être élaborées par les personnes les plus directement touchées. Cependant, toute solution à la situation d'Ipperwash ne devrait pas être considérée comme un précédent pour les autres différends territoriaux; chaque situation nécessite sa propre solution, élaborée par les personnes les plus directement touchées.

Après la mort de Dudley George, Sam George et ses frères et sœurs ont exprimé leur désir le plus cher :

Au début, tout ce que nous leur avons demandé de faire, c'est de nous dire la vérité. Nous voulions juste que quelqu'un nous dise quelque chose. J'aurais grandement préféré ne pas emprunter ce chemin moi-même. Je ne m'attendais pas à un litige de sept ans. Je ne pensais pas que le fait de demander la vérité deviendrait une chose si difficile à atteindre.

Comme l'a mentionné le juge en chef Lamer dans *Delgamuukw c. Colombie-Britannique*¹, « il faut se rendre à l'évidence, nous sommes tous ici pour y rester ». Ce que j'espère, c'est que nous fassions non seulement face à cette réalité, mais que nous le fassions dans l'esprit et l'intention initiaux des traités. Comme je l'aborde dans la deuxième partie du présent rapport, ces traités prévoyaient que les Autochtones et les pionniers se partagent la richesse et la gérance de cette grande terre. Puisque nous sommes tous ici pour y rester, nous devons continuer à établir des relations de confiance, de respect mutuel et de soutien. Le chemin vers la réconciliation peut être long et difficile, mais c'est un chemin que toutes les personnes, qu'elles soient autochtones ou non, doivent parcourir ensemble. J'espère que le processus d'enquête et le présent rapport nous ont aidés à faire quelques pas en avant sur ce chemin.

1 [1997] 3 R.C.S. 1010, par. 186

